



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2010

L'an deux mille dix, le 25 mai , à 19 heures 00 , le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 mai 2010.

Etaient présents : **LE BARS Loïc, REMY Jean Claude, BOCQUET Jessica, DELESTREES Patrick, LE BARS Jasmine, MANSARD Alain**
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme SOREL à **M REMY**
MME DREUX à **Melle BOCQUET**

Absents :

Denis FOURNIER, Joël JOUAN, Angélique LOPES, Maxime THOUVENOT, Joël TUQUET,

Monsieur Jean-Claude REMY a été élu secrétaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 06.

Le compte- rendu de la réunion du 8 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

I – PERSONNEL COMMUNAL

- **Suppression d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à 15 heures hebdomadaire**

Vu, la délibération du Conseil municipal en date du 07 juillet 2009 créant un poste d'adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 15 heures hebdomadaire à compter du 01 septembre 2009 ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à 15 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

De supprimer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à 15 heures hebdomadaire à compter du 1er juin 2010.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à 33 heures hebdomadaire**

Vu, la délibération du Conseil municipal en date du 07 juillet 2009 créant un poste d'adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 15 heures hebdomadaire à compter du 01 septembre 2009 ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à 33 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

De créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à 33 heures hebdomadaire à compter du 1er juin 2010

II – FINANCES

Décisions modificatives

Vu, la loi du 22 juin 1994 modifiée, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux virements, aux inscriptions et aux réductions de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

Section de fonctionnement

Crédits à ouvrir :

Dépenses :

Compte 6042 : achats de prestations de services + 3 393 €

Recettes

Compte 002: Excédent de fonctionnement reporté + 1 000 €

Crédits à réduire :

Dépenses:

Compte 022 : Dépenses imprévues - 3 393 €

Recettes

Compte 6419: Achat des prestations de services - 1 000€

Création d'une régie de recettes frais divers

Monsieur le Maire explique que la création d'une régie de recettes permettrait d'encaisser les sommes dues directement concernant:

Les ventes de concessions au cimetière

La reproduction des documents concernant le PLU

La location de la salle des fêtes

Il ajoute qu'en raison des responsabilités qui incomberont au régisseur et à son suppléant, il propose que soit accordé à ceux-ci une indemnité de responsabilité dans les limites des taux maximaux fixés par arrêtés ministériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire a créer une régie de recettes frais divers

Considérant que le montant mensuel des fonds maniés sera de 3 000€ et que dans ce cas le montant annuel de l'indemnité pouvant lui être accordé est fixé à 110€

Décide que le régisseur de recettes percevra annuellement une indemnité de responsabilité de 110€.

Subventions communales

Vu, la délibération du Conseil municipal approuvant le budget primitif 2010 ;

Considérant que le compte 65738 doit être affecté ;

Après avoir entendu l'exposé de Mlle J. BOCQUET;

Le conseil municipal décide :

A la majorité, d'affecter les subventions aux associations suivantes : 9 voix pour, abstention de Melle Jessica BOCQUET

U.N.R.P.A	1150 €
Entente des pêcheurs réunis	510 €
Comité « Loisirs et traditions »	510 €
F..N.A.C.A	160 €
Le Lien Cramoisien	990 €
Vidéo Travelling	80 €
Club du souvenir militaire	100 €

III QUESTIONS DIVERSES

Cadeau fête des mères

Monsieur le maire explique que cette année le cadeau de la fête des mères sera une impatience et demande aux membres du conseil qu'elle organisation prévoit-on pour la remise de celle-ci.

Vu l'augmentation de la population, Madame Le Bars propose que les mamans viennent prendre leur cadeau en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci. Un carton d'invitation sera déposé dans toutes les boites aux lettres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Convention centre de loisirs

Considérant la convention proposée par la commune de Saint Leu d'Esserent en vue d'accueillir dans son centre de loisirs, les enfants de Cramoisy;

Considérant qu'il appartient à la commune de Cramoisy de régler la totalité des frais engagés, charge à elle ensuite de fixer le montant de sa participation journalière par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'entériner la convention proposée par la commune de Saint Leu d'Esserent, pour l'été 2010 sachant que le prix de la journée est fixé à 23 € par enfant;

De fixer le montant de la participation de la commune de Cramoisy, pour l'année 2010, à 7 € par jour et par enfant.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et le charge de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le recouvrement des sommes dues.

Achat de la parcelle de M GOVAERT

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 1998 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones U et NA.

Vu, la déclaration d'Intention d'aliéner reçu en mairie par le cabinet Fabignon Remoissonnet, le 08 février 2010.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu du cabinet Fabignon Remoissonnet, société d'avocats au barreau de Senlis, la demande de Maître Leblanc concernant la vente en la forme de saisie immobilière de la parcelle AD n°163 pour une contenance de 3 a 66 centiares appartenant à Monsieur Michel Govaert sis rue Henri Heurteur à Cramoisy.

Monsieur le Maire signale que cette parcelle est comprise dans une zone d'intervention foncière ouvrant un droit de préemption au profit de la commune de Cramoisy et par application des dispositions de l'art L.211-8 du Code de l'urbanisme, qu'il souhaite exercer son droit de préemption pour un prix de 5100 € + 2374.90 € de frais préalables, soit un total de 7474.90 €, suite à la procédure de liquidation judiciaire du 27 avril 2010 au Tribunal de Grande Instance de Senlis sous le numéro RG 10/00336.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de préempter cette parcelle pour un montant de 5100 € + 2374.90 € de frais préalables, soit un total de 7474.90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'autoriser l'achat de la parcelle AD n°163 pour un prix de 5100 € + 2374.90 € de frais préalables, soit un total de 7474.90 € (9 voix pour, 1 abstention de M Jean-Claude REMY)

Monsieur le Maire expose que le ramassage des encombrants va être modifié. Le ramassage s'effectuera comme précédemment.

Madame Jasmine LE BARS propose de mettre une plaque de rue, ruelle Gomot côté Poste.

Monsieur Jean-François LAPORTE propose de mettre un stop rue de la Roue.

Monsieur le Maire explique qu'il a déjà regardé et qu'il y a un manque de visibilité.

Monsieur Jean-Claude REMY propose de mettre un dos d'âne.

Monsieur Patrick DELESTREES propose d'apposer un feu rouge rue de la Roue.

Monsieur le Maire propose de mettre un stationnement bipolaire, de la maison de monsieur THIL, à la maison de monsieur CORON avec signalisation au sol jaune pour essai jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose de faire la même chose rue Marsonnière.

Madame Jasmine LE BARS propose de décorer la salle des mariages par une vitrine avec des objets « de nos anciens » (harmonie, sapeurs pompiers) .

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h18.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 1^{er} juin 2010

Le Maire,

Jean-Michel DARSONVILLE